



Quand ça va mal dans un couple

- **ANALYSE** Le travail forcé comme remède à l'exclusion
- **PLAIDOYER** Pour un service public du logement
- **ENQUÊTE** Démolir, et après ?
- **POLÉMIQUE** Le traitement des classes dangereuses
- **DÉBAT** Plan Borloo : un rideau de fumée

Quand ça va mal dans un couple, Suffit-il de refaire l'appartement ?

Contribution au volet économique de la loi Borloo¹

J'ai construit toute ma méthode « Diagnostic de ressources » sur l'analyse de l'échec notamment de la politique de la ville, et sur la nécessité de développer une approche foncièrement alternative : une approche par les ressources et les réussites, par différence avec l'approche par les problèmes et les réponses de « comblement de manques ». C'est le look « lunettes roses contre lunettes noires » !

Dans cette loi, malgré l'annonce d'un « radicalement différent » : on est toujours dans une approche par les manques, la nouveauté consistant à en identifier de nouveaux (par ex, la rapidité de rotation dans l'emploi des personnes travaillant dans les institutions)...

Sur la question de l'économie, de l'emploi et de l'insertion, qui constituent les sujets sur lesquels je travaille depuis des années, je ne suis pas d'accord avec G. Gontcharoff pour dire que « le développement économique est pris en compte »... Les ZUS sont un outil, ça ne suffit pas à rétablir la relation brisée au sein du couple Travail -Emploi, tout comme une alliance - même en or fin - ne suffit pas pour recoller un mariage...

Car on ne le répétera jamais assez : **l'Emploi est une RELATION à deux bouts²**. Rappelons que jamais à aucun moment de leur histoire ces quartiers de grands ensembles n'ont possédé d'emplois. Ils avaient été conçus dès l'origine pour constituer **des pôles de travail** (c'est-à-dire des lieux de concentration de main-d'œuvre) servant de ressources aux pôles d'emplois situés à proximité.

Pour prendre quelques exemples en Ile de France

Ça ne dérangeait personne quand le Val Fourré à Mantes-la-Jolie ou le quartier des Musiciens aux Mureaux servaient de lieux-ressources pour le territoire qu'on désignait autrefois par la « Vallée automobile » de la Seine-aval. Idem pour les quartiers des Francs-Moisins ou de la « petite Espagne » pour le pôle d'emploi de St Denis, ou le quartier de « La Rose des vents » à Aulnay-sous-bois pour l'usine automobile Citroën. C'est **quand on n'a plus eu besoin de ces pôles de main-d'œuvre dont les travailleurs ont été mis sur la touche, par décision unilatérale des employeurs des pôles d'emplois donneurs d'ordre...** que les « espaces servants » en ressources humaines installés à proximité en réponse aux besoins des pôles d'emplois, qu'on a vu apparaître dans ces grands ensembles peuplés... les problèmes de chômage, de paupérisation... Quand les entreprises industrielles ont quitté la plaine St Denis, quand à Poissy Citroën (devenu Talbot) est passé de 30000 emplois à 8000 en 1992, quand les Messageries de la Presse Parisienne se sont délocalisées à Roissy, quand les bureaux ont remplacé les usines à la Défense. C'est-à-dire quand les entreprises ont modifié leurs besoins en qualifications, en filières d'activités... ont changé leurs stratégies territoriales (décentralisation, desserrements, regroupements). Il s'agit **d'une rupture unilatérale de relation**, entraînant le départ de ceux qui le pouvaient, les plus riches, les plus mobiles. La mixité des quartiers s'est effritée. Des « trappes à relégation » (cf rapport Delarue) se sont ouvertes...

1 Dans le cadre d'un débat associatif porté par l'ADELS, le 26 Mai 2004, sur « Renouveau urbain et politique de la ville.

2 Voir article de Territoires « Attention au deux en un ».

Des dispositifs « politique de la ville » qui ne s'attaquent pas aux racines du mal

La mise en place dans ces conditions de dispositifs ZUS destinés à attirer des entreprises par réduction de leurs charges **ne constituent que des réparations de fortune**. Au mieux, ils déplacent de l'emploi existant, quand ils ne servent pas de prétexte pour capturer des aides de l'état finançant des effets de substitution. Mais quels sont les « effets nets » en termes de créations, si on élargit le champ géographique d'évaluation ?

Car quand ça va mal dans un couple, suffit-il de retaper l'appartement ? **L'enjeu est de reconstruire les relations sociales brisées sur ces territoires**... Vouloir traiter cette fracture par l'amélioration du bâti revient à changer le papier peint d'une chambre sans étirements... Quand le couple se déchire, agir uniquement sur un seul bout de la relation est une stratégie vouée à l'échec. Car les sites dits de « politique de la ville » ne sont pas **des lieux de localisation de la crise, mais des lieux « d'expression » de la crise**. Les causes de celle-ci sont situées en dehors de ces quartiers, positionnées dans un registre beaucoup plus vaste et sociétal. C'est justement parce que ces territoires sont « sensibles », qu'ils expriment plus tôt que les autres, avec une acuité plus forte, l'impasse d'une société ultra-libérale où l'économie a pris le pas sur la société³, dont on voudrait compenser les effets sans la combattre. Ce sont ces sites « sensibles » qui ressentent avant tous les autres la haine, la révolte de la rupture et qui la « crient » dans une expression désespérée (avec de la casse et des dégradations, des incendies, des affrontements avec la police)... Ils ne sont que l'expression « territoriale » d'une violence à la mesure du cynisme d'une société de compétition où le jeu consiste à éliminer les plus faibles, les plus fragiles, tous ceux qui n'ont « rien demandé » et à qui on impose les lois d'un libéralisme débridé.

Sur le plan juridique, se pose la question de la légalité d'une rupture imposée, comme on met au rancart une maîtresse qui ne vous plaît plus. On revient à la notion de « **rupture unilatérale de contrat** », exactement comme l'affaire des « recalculés » de l'UNEDIC.

Jean-Baptiste De Foucaud proposait que toute entreprise qui a créé un lien économique avec un/e travailleur/se était responsable de la clôture de ce lien, et devait prendre en charge les suites de cette rupture pour les personnes concernées, dans des conditions de respect mutuel, à l'opposé des comportements de ces entrepreneurs « voyous » qui pratiquent les licenciements kleenex, ou boursiers ou encore vident les usines de leurs machines et outils de travail...

L'enjeu pour les territoires de main-d'œuvre est de recréer les conditions d'un nouveau pacte social, exactement comme pour la réforme des retraites ou de la Sécu... Il faut réinventer de nouveaux liens territoriaux, de nouveaux engagements des pouvoirs publics, en ré-enracinant ces quartiers dans d'autres relations avec leur environnement. **La question essentielle est d'examiner comment ces populations pourraient retrouver leur utilité socio-économique dans la société**. Et ceci n'est pas indépendant de l'interrogation plus vaste : « quelle société veut-on ? »

Bref, la loi Borloo repose sur une énorme erreur de diagnostic. Se trompant de question, elle ne peut pas apporter de réponses pertinentes, en dehors de discussions stériles sur les différents matériaux et les différentes modalités de replâtrer le domicile conjugal déserté par l'un des partenaires.

Faute de reconstruire d'autres mariages, notre société ne pourra offrir que des simulacres... conduisant... à de tragiques enterrements ! Qu'on ne compte pas sur moi pour aller à la cérémonie, encore moins pour porter le deuil, en approuvant la distribution aux populations reléguées de mesurètes compensatoires, qui ne s'attaquent pas aux racines des problèmes.

Les populations des quartiers sensibles n'ont nul besoin de compassion, elles réclament tout simplement que soient restaurés leurs droits.

Jacqueline Lorthiois
socio-économiste
administratrice de l'ADELS

3 Voir le livre I' « Economie contre la société » de Bernard Perret et Guy Roustang, 1994.